



EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE SAONE

ARRONDISSEMENT
VESOUL

CANTON
VESOUL - OUEST

L'an deux mil douze, le vendredi dix février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de NOIDANS-lès-VESOUL s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre WADOUX, Maire.

Étaient présents : Mmes Geneviève CACKEL, Élisabeth CAMUS, Nicole CHARLES, Pascale GIRARDOT, Monique LORDIER et Françoise SORIANO ; MM. Pierre BOILLOT (*départ à 20 heures, a donné procuration à M. Jean-Pierre WADOUX pour les questions n° 4.1 et suivantes*), Philippe CHATELAIN, Ahmed CHEKHRIT, Jean-Claude DAUTREY, Denis GRANDJEAN, Marcel LESIEUR, Denis LE TOQUIN, Christian MICHEL, Michel STOFLETH et Jean-Pierre WADOUX.

Absents excusés : Mme Michèle DUSSAUCY (a donné procuration à Mme Élisabeth CAMUS) et M. Marc SEEBERT (a donné procuration à M. Jean-Claude DAUTREY).

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil. Mme Françoise SORIANO, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. le Président a déclaré :

NOTA – Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : 16/02/2012 que la convocation du conseil avait été faite le : 02/02/2012 et que le nombre des membres en exercice est de : 18

(Exécution des articles L. 2121.10, L. 2121.11, L. 2121.17 et L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,
Jean-Pierre WADOUX

1. FINANCES

1.1 TARIFS – JARDINS COMMUNAUX

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

Dans le cadre du projet d'aménagement des jardins communaux, rue de la Méline, j'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous demandant de bien vouloir nous prononcer en faveur des tarifs 2012 suivants :

- Jardins de 150 m² :
 - Noidanais : 60 €
 - Extérieurs : 90 €
- Jardins de 300 m² :
 - Noidanais : 120 €
 - Extérieurs : 180 €.

Les jardins seront proposés à la location (baux précaires d'un an renouvelables). Cf. 5.2. Règlement des jardins communaux.

VOTES : 18

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

🗳️ **approuve** les tarifs 2012 de location des jardins communaux, rue de la Méline.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour copie conforme,
Le Maire,

